

LE TEMPS



Hervé Temime, avocat parisien, représentant de Dmitri Rybolovlev dans la bagarre judiciaire qui l'oppose à Yves Bouvier.
© Jacques Brinon

4 minutes de lecture

Genève Justice Arts plastiques

Dejan Nikolic

Publié lundi 4 décembre 2017 à 14:51, modifié lundi 4 décembre 2017 à 14:51.

PROCÉDURE JUDICIAIRE

Pourquoi l'affaire Bouvier s'éternise

Malgré les 445 millions retirés de la vente du «Salvator Mundi», l'oligarque Dmitri Rybolovlev refuse de retirer sa plainte contre le marchand d'art genevois. Son avocat et ténor du barreau à Paris dénonce un «enfumage médiatique». Des échanges de courriels documentent l'escroquerie reprochée à Yves Bouvier

Le milliardaire russe Dmitri Rybolovlev ne veut rien lâcher. Il maintient sa plainte contre le marchand d'art genevois Yves Bouvier. Pourtant, le propriétaire du club de foot AS Monaco est parvenu à empocher une plus-value astronomique (environ 310 millions de francs) lors de la revente du joyau de sa collection, le «Salvator Mundi» de Léonard de Vinci, il y a bientôt trois semaines.

Lire aussi: «Salvator Mundi»: Dmitri Rybolovlev est invité à retirer sa plainte contre Yves Bouvier

La toile attribuée au grand maître de la Renaissance a en effet trouvé preneur à New York pour 445,4 millions de francs, devenant ainsi la toile la plus chère au monde. Les avocats

d'Yves Bouvier ont immédiatement jugé que la procédure judiciaire enclenchée en 2015 par Dmitri Rybolovlev était sans fondement.

«Leur raisonnement ne tient pas debout», rétorque Me Hevré Temime, contacté par *Le Temps*. L'avocat de l'oligarque russe rappelle que «l'escroquerie est une infraction instantanée, consommée au moment de la transaction originelle de 2013 et non pas lors de la récente revente qui, en l'espèce, n'a pas été orchestrée pour prouver le mécanisme d'escroquerie» dont est accusé Yves Bouvier.

Une relation qui laisse des traces

Le Temps a eu accès aux échanges de courriels entre le marchand d'art genevois et Mikhail Sazonov, l'homme de confiance de Dmitri Rybolovlev. Yves Bouvier y assure avoir tenté de négocier le Christ rédempteur pour 97,5, 117, puis 122 millions, pour enfin obtenir l'oeuvre pour quelque 124,4 millions de francs. Ceci, «de manière terriblement difficile, mais [il s'agit] d'une très bonne affaire par rapport à ce chef-d'oeuvre unique de Léonard», écrit-il notamment. D'après Hervé Temime, Yves Bouvier a simplement inventé cette négociation pour gonfler le prix du tableau.

Interpellé, Yves Bouvier ne considère avoir fait que ce que tous les commerçants pratiquent depuis l'Antiquité. «Votre garagiste argumente qu'il a réussi à négocier difficilement le meilleur prix auprès de l'importateur. Selon les principes de l'oligarque M. Rybolovlev – qui vient de s'enrichir de plusieurs centaines de millions grâce à moi – le commerçant doit abandonner son profit et vendre à prix coûtant en se contentant uniquement des frais de visite technique et d'immatriculation. Cela n'a évidemment aucun sens», explique par écrit le marchand d'art genevois.

Le milliardaire russe reproche à Yves Bouvier d'avoir secrètement réalisé un profit indécent, puisqu'il s'était procuré le «Salvator Mundi» pour 78 millions de francs. Pour Hervé Temime, même sans contrat écrit avec Dmitri Rybolovlev, Yves Bouvier était «évidemment mandataire». «Cela résulte de centaines de mails et autres documents sans aucune ambiguïté», insiste le pénaliste parisien.

La relation entre son client et le marchand d'art genevois était basée sur des rapports de confiance. «Contrairement à ce que M. Bouvier soutient, il n'a pas utilisé des arguments commerciaux, mais toutes les manœuvres frauduleuses, la duperie et l'astuce d'une véritable escroquerie», assène-t-il.

De la poudre aux yeux

Comment Yves Bouvier aurait floué l'oligarque russe? «Alors qu'il était censé rechercher des tableaux et les acquérir au meilleur prix pour mes clients, il les négociait pour son compte en leur faisant croire faussement qu'il le faisait pour leur compte. La plupart du temps il les payait avec l'argent de la revente en empochant dans leur dos la plus value maximale pour lui», indique Hervé Temime.

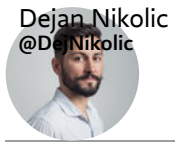
Selon ce dernier, «les éléments recueillis permettent de démontrer toute la mise en scène orchestrée pour faire croire à des négociations pour le compte de mes clients et dans leur meilleur intérêt. Le tout, en facturant pour cette intervention 2% du montant des ventes. L'enfumage médiatique qu'Yves Bouvier tente d'orchestrer ne saurait effacer la vérité de ses comportements.» Raison pour laquelle Dmitry Rybolovlev et Hervé Temime sont déterminés à mener à leur terme les poursuites pour escroquerie.

«Nous souhaitons la bienvenue à ce ténor du barreau parisien dans ce dossier, mais il faut déplorer qu'il ne connaisse visiblement pas encore bien son dossier. Il a déjà été répondu, et preuves à l'appui, depuis plus de deux ans, à ces mêmes arguments servis en boucle par Me Tetiana Bersheda lorsqu'elle était aux commandes», relève David Bitton, avocat d'Yves Bouvier, en citant l'ancienne défenseuse de Dmitri Rybolovlev. La Cour d'appel de Singapour aurait mis en évidence, dans ses décisions, que la thèse des sociétés acheteuses sur le rôle de son client comme courtier n'était pas crédible.

Le dossier est-il à présent vide?

Les tribunaux asiatiques se sont notamment basés sur les contrats de vente signés par les parties et rédigés à l'initiative du clan Rybolovlev par l'un des plus grands cabinets d'avocats de Suisse. «Les plaignantes s'accrochent à des e-mails auxquels la Cour de Singapour a donné une tout autre portée que celle clamée par ces sociétés qui se rendent compte, avec les échecs judiciaires successifs de ces derniers mois, que leur dossier est vide», souligne David Bitton.

Bilan, selon le camp Bouvier: la vente récente et aux profits hors norme pour son vendeur du «Salvator Mundi» rend illusoire qu'un tribunal reconnaisse Dmitri Rybolovlev ou ses sociétés victime d'un préjudice quel qu'il soit. «La poursuite des procédures en cours aurait cela d'absurde que le plaignant peut faire des bénéfices insultants mais pas son vendeur», conclut David Bitton.



Suivez toute l'actualité du Temps sur les réseaux sociaux

[FACEBOOK](#) [TWITTER](#) [INSTAGRAM](#)